

DECHARGE PORTANT AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE D'UN MINEUR

M.....

Né le à

Demeurant

Tel :

ET /OU

Mme.....

Né le à

Demeurant

Tel :

Mariés : Divorcés : Célibataire : Veuf(ve) : Tuteur(trice) :

Agissant en qualité du ou de l'un des représentants légaux qui en a le pouvoir de :

L'Enfant :

Né(e) le : à

S'engagent à fournir avec la présente autorisation la photocopie de leurs pièces d'identité en cours de validité ainsi que celle du livret de famille page parents + page enfant.

Pour les parents exerçant conjointement l'autorité parentale, si seul l'un des parents signe la présente autorisation, alors la société Les MAGASINS GENERAUX et la MAISON EUROPEENNE DE LA PHOTOGRAPHIE, leurs successeurs ou ayants-droit ou toute personne accréditée par eux, ne peuvent être tenus responsables d'une atteinte à l'exercice conjoint de l'autorité parentale de l'autre parent. Ce dernier renonçant irrévocablement à réclamer, à ce titre, à la société les MAGASINS GENERAUX et la MAISON EUROPEENNE DE LA PHOTOGRAPHIE, leurs successeurs ou ayants-droit ou toute personne accréditée par eux un quelconque dédommagement.

EVENEMENT : LE MOIS DE LA PHOTO DU GRAND PARIS

EXPOSITION : LES GRANDS PARISIENS

DATES ET LIEU DE L'EXPOSITION : DU 8 AU 30 AVRIL 2017 – LES MAGASINS GÉNÉRAUX À PANTIN

La Société Les MAGASINS GÉNÉRAUX et la MAISON EUROPEENNE DE LA PHOTOGRAPHIE, organisent dans le cadre du MOIS DE LA PHOTO DU GRAND PARIS une exposition intitulée « LES GRANDS PARISIENS » se déroulant du 8 au 30 avril 2017 au sein des MAGASINS GÉNÉRAUX à Pantin.

Dans ce cadre M. et/ou Mme.....ont accepté de participer avec leur Enfant à une séance de prise de vue organisée dans le cadre de cette Exposition, dans les studios situés au RDC des MAGASINS GÉNÉRAUX.

A ce titre, autorise(nt) irrévocablement, à titre gratuit et exclusif la société Les MAGASINS GENERAUX et la MAISON EUROPEENNE DE LA PHOTOGRAPHIE, leurs successeurs ou ayants-droit ou toute personne accréditée par eux, à fixer, à reproduire et à exploiter l'image de leur Enfant en tout ou partie, ensemble ou séparément, sur une ou plusieurs photographie(s) réalisée(s) lors de la séance de prises de vues dans le cadre de l'Evènement précité, sur tous supports numériques et papier, étant précisé que ces photographies pourront être librement diffusées, sans rétribution financière, dans le cadre de **l'Exposition « LES GRANDS PARISIENS »** se tenant au RDC des MAGASINS GÉNÉRAUX : la ou les photographie(s) sélectionné(es) seront exposées comme œuvre intégrante de l'Exposition, visible au public tout au long de l'Evènement du MOIS DE LA PHOTO DU GRAND PARIS) ainsi que pour **d'autres expositions à venir qui pourront être organisées**. Enfin ces photographies seront conservées et feront partie du **fond d'archives de l'Evènement LES GRANDS PARISIENS**.

M. et/ou Mme.....autorisent également la reproduction de l'image de leur Enfant telle qu'elle aura été fixée, pour l'information journalistique ou culturelle, diffusion sur sites internet et réseaux sociaux des partenaires du projet, pour l'illustration d'articles ou d'émissions grand public et pour toute exposition ou présentation à caractère événementiel (festivals) et culturel (exemple : musées, ouvrages, catalogues), dans le cadre des relations publiques et relations presse liées à l'Evènement.

La présente autorisation est consentie à titre gracieux pour le Monde et pour une durée de 5 ans à compter de la date de la présente.

En conséquence, M et Mme.....renoncent irrévocablement à réclamer une quelconque rémunération au titre de l'exploitation de l'image de leur Enfant par la société les MAGASINS GENERAUX ainsi que la MAISON EUROPEENNE DE LA PHOTOGRAPHIE.

Fait à, le en trois exemplaires originaux.

M.....

Mme.....

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour accord".